


## Fiche 3 : Résultats de l'affectation du tour principal Affelnet Lycée et inscriptions

<p><b>Modalités</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission d'affectation mardi 25 juin 2024</b> : validation des résultats de l'affectation.</li>   <li>• <b>Consultation des résultats sur</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'application Affelnet Lycée pour les établissements et les CIO à partir du <b>mardi 25 juin 2024 après-midi</b>,</li> <li>- le service en ligne "affectation" pour les familles <b>mercredi 26 juin 2024 16h30</b> même si les vœux n'ont pas été effectués sur ce service,</li> <li>- le service de consultation des résultats en établissement d'Affelmap pour les établissements d'origine hors académie qui utilisent le service de saisie simplifiée à partir du <b>mercredi 26 juin 2024 16h30</b>.</li> </ul> </li>   <li>• <b>Diffusion des résultats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Les établissements d'origine</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- annoncent les résultats aux familles (par téléphone, par affichage, par mél...) <b>dès le mercredi 26 juin 2024</b> et les invitent à procéder rapidement à la télé inscription <b>à partir de 16h30</b>,</li> <li>- informent les élèves non affectés des procédures de post affectation,</li> <li>- accueillent et accompagnent les élèves et les familles dans la formulation éventuelle de nouveaux vœux en lien avec les Psychologues de l'Éducation Nationale, dans le cadre des tours suivants d'affectation (juillet, août).</li> </ul> </li> <li><u>Les établissements d'accueil</u> transmettent aux familles si nécessaire la notification d'affectation.</li> </ul> </li>   <li>• <b>Inscription</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>La DSI</u> transfère les dossiers des élèves affectés dans SIECLE à l'issue de la commission d'affectation.</li> <li><u>Les établissements d'accueil</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procèdent à l'inscription sur liste principale <b>jusqu'au mercredi 10 juillet 2024</b>,</li> <li>- inscrivent les élèves en liste supplémentaire au fur et à mesure des places disponibles en respectant l'ordre de classement <b>jusqu'au lundi 19 août 2024</b>.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b>N.B : la notification d'affectation reste valable pour une inscription jusqu'au mercredi 10 juillet 2024 sauf :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>accord écrit des responsables légaux renonçant à cette affectation,</b></li> <li>- <b>en cas d'inscription dans un autre établissement,</b></li> <li>- <b>ou en cas d'affectation postérieure notifiée par la DRAIO.</b></li> </ul> <p>Il est important de respecter rigoureusement les étapes du calendrier des opérations d'orientation et d'affectation.</p> <p>Cf. <a href="#">calendrier des opérations d'orientation et d'affectation pour les élèves de 3<sup>e</sup></a>.</p>
<p><b>Service en ligne « inscription au lycée » suite à l'affectation au lycée</b></p>	<p>Les responsables légaux ont la possibilité de connaître l'affectation de leur enfant et de l'inscrire en ligne dans le lycée en se connectant via leur compte EDUCONNECT au service en ligne "inscription au lycée", à partir du <b>mardi 26 juin 2024 16h30</b>.</p> <p>Pour toute information complémentaire, les chefs d'établissements peuvent faire une demande via FILAOS produit "SIECLE-Vie Etab".</p>
<p><b>SIPA : Suivi des inscriptions post affectation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIPA est un module disponible sur le portail de l'académie au même titre que Affelnet Lycée. Il permet aux établissements d'origine de connaître l'inscription effective des élèves et aux établissements d'accueil de visualiser régulièrement la situation des places vacantes.</li> <li>• SIPA est mis à jour au fil de l'eau et chaque nuit à partir des inscriptions effectuées dans la base élèves par les établissements.</li> <li>• La DRAIO pourra se baser sur les places vacantes apparaissant dans SIPA pour gérer les campagnes d'affectation ultérieures : tour suivant n°2, consolidation d'octobre... et les affectations en cours d'année scolaire.</li> <li>• <b>Il importe donc que les inscriptions confirmées soient immédiatement enregistrées dans la base élèves.</b></li> </ul>